

FICHE CHAPEAU

LA BIODIVERSITÉ, COMMENT FAVORISER SA PRISE EN COMPTE DE FAÇON TRANSVERSALE ?

Huit retours d'expériences inspirants de communes et intercommunalités



Crédit photo : Arnaud Bouissou / Terra

UN BESOIN JUSTIFIÉ DES COLLECTIVITÉS

Un besoin exprimé par les territoires engagés pour la nature en Auvergne Rhône-Alpes



ASSOCIATION
RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE

Suite aux premières reconnaissances « Territoires Engagés pour la Nature »* (TEN) en Auvergne Rhône-Alpes en 2020, la thématique « favoriser la transversalité de la thématique biodiversité au sein des collectivités » a été le premier besoin en accompagnement identifié par l'Association Rivière Rhône-Alpes Auvergne (ARRA²), en charge de l'animation du dispositif dans cette région.



Les lauréats TEN s'engagent ou sont déjà engagés dans la préservation de la biodiversité. Ils pressentent cependant, que la portée de leurs actions au regard des moyens alloués à cette thématique pourrait être amplifiée et plus durable s'ils adoptaient un autre fonctionnement. Aussi, souhaitent-ils disposer de retours d'expérience des collectivités qui se sont déjà emparées de la biodiversité de façon transversale à l'échelle de la collectivité et/ou du territoire.

Commençons par des définitions

- Le petit Larousse définit la transversalité comme le caractère de ce qui est transversal. Il faut considérer l'adjectif « transversal » dans son sens figuré : qui recoupe plusieurs disciplines ou secteurs.
- Le management transversal d'une politique publique consiste à faire travailler ensemble plusieurs équipes aux thématiques différentes, sans qu'aucun lien hiérarchique n'existe entre elles. Au-delà d'une équipe pluridisciplinaire, il est nécessaire de partager des objectifs communs.
- La transversalité dans la prise en compte de la biodiversité permet de garantir une cohérence entre les politiques publiques. Par exemple, abordée à travers l'unique objectif de gains énergétique et financier, la rénovation de bâtiments avec une isolation extérieure peut être réalisée au détriment de la biodiversité, en détruisant des habitats d'oiseaux ou de chauve-souris. À l'inverse, avec un objectif négocié et partagé, l'isolation des bâtiments peut être réalisée en préservant, voir en créant, des refuges pour les espèces présentes.

* Le programme TEN vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité portés par des collectivités.
<https://engagespourlanature.ofb.fr/territoires>

La prise en compte de la biodiversité, une politique publique transversale par nature

Les experts de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) décrivent cinq facteurs principaux de perte de la biodiversité : les changements d'usage des terres et de la mer, l'exploitation directe de certains organismes, le changement climatique, la pollution et les espèces exotiques envahissantes. Toutes ces causes, liées aux activités humaines, sont encadrées par des politiques publiques spécifiques (l'urbanisme, l'adaptation au changement climatique, etc). La préservation de la biodiversité au sein du territoire sera d'autant plus efficace que l'on dialoguera avec les politiques qui impactent les espèces et leurs habitats.

La biodiversité, une nouvelle politique publique complexe à forts enjeux

Face à l'importance croissante des enjeux de biodiversité, les collectivités ont répondu par la création de postes de chargé de mission biodiversité tout en maintenant une organisation sectorielle. La protection de la biodiversité reste donc souvent éloignée des autres services. Par exemple, le service en charge de la biodiversité travaille sur l'élaboration d'une politique de trame noire, visant à maintenir une ambiance de qualité pour les espèces nocturnes. Alors que la compétence éclairage public est gérée par le service en charge de la voirie, pour garantir une ambiance en lien avec la sécurité des usagers. Des actions en concertation peuvent bien sûr être menées, comme à La Réunion, où l'extinction de l'éclairage public durant une semaine au moment de l'envol des jeunes pétrels de Barau permet de préserver une population menacée...mais restent insuffisantes.

De plus, son interaction avec les autres politiques publiques lui confère une complexité qui rend son appropriation moins aisée.



DES RETOURS D'EXPÉRIENCES POUR S'INSPIRER

Une triple intention à destination des collectivités

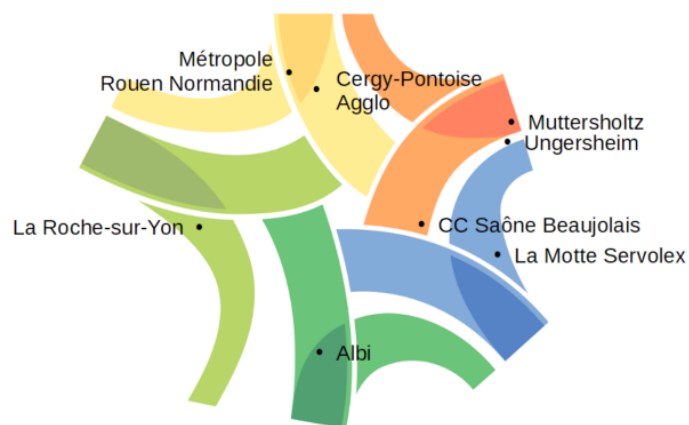
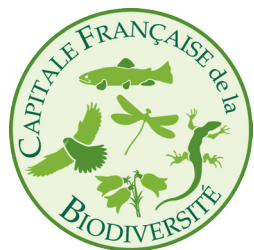
Les lauréats TEN se sont tous saisis de la préservation de la biodiversité*. Ils ont démontré leur conviction et leur engagement en faveur de la biodiversité en souscrivant à ce dispositif. Il ne s'agit donc pas ici de démontrer la nécessité de se saisir de cette politique publique mais d'illustrer comment certaines collectivités s'en saisissent de manière transversale. Nos intentions, à travers ce travail d'analyse de retours d'expérience, sont de :

- démontrer par l'exemple la nécessité d'un changement de posture face à la politique complexe qu'est la préservation de la biodiversité ;
- inspirer les collectivités au travers d'actions concrètes : chaque collectivité pourra piocher des idées pour les décliner sur son territoire en les adaptant au contexte local ;
- mettre en relation des collectivités qui partagent les mêmes préoccupations grâce aux contacts présents sur chaque fiche.

* Seules les communautés urbaines et métropoles possèdent une compétence obligatoire de « protection et de mise en valeur de l'environnement ».

Un panel restreint mais diversifié

Dans un premier temps, un choix de collectivité a émergé grâce à :



- une sélection à partir de l'analyse du Cerema réalisée à l'occasion des 10 ans du concours Capitale française de la biodiversité (CFB) ;
- des échanges avec des spécialistes des actions des collectivités en faveur de la biodiversité (agents du Cerema, responsables de l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement, chargé du concours CFB) ;
- une vigilance sur leur répartition géographique en France métropolitaine.

Ensuite, notre parti pris a été de valoriser des situations diversifiées. Ainsi, nous avons restreint notre panel à huit collectivités qui se distinguent par :

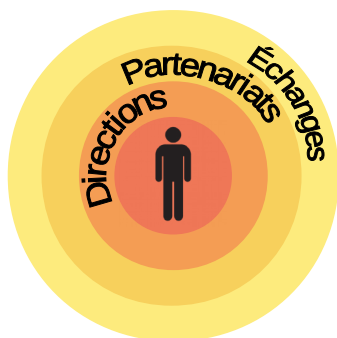
- des contraintes différentes, notamment des pressions urbaines plus ou moins marquées ;
- des dimensions et des compétences variées, allant du village à la métropole en passant par la ville moyenne.

Le fonctionnement de ces huit territoires a pu être mieux appréhendé au travers d'entretiens semi-directifs réalisés en visioconférence. Leur analyse permet de dégager une quinzaine d'actions inspirantes mais non exhaustives.

Nous remercions chaleureusement les huit collectivités volontaires qui nous ont accordé leur confiance et leur temps dans ce travail et qui ont toutes accepté d'être mentionnées dans nos fiches.

4 fiches pour décliner des actions

À l'échelle de la collectivité, la transversalité peut s'appliquer sur quatre niveaux allant du fonctionnement interne à des collaborations extérieures.



En effet, il est primordial que la nouvelle dynamique autour de la biodiversité soit portée par les **individus** (fiche 1) avant de se diffuser dans toutes les **directions** de la collectivité (fiche 2). Pour combler certains manques, moyens et compétences, les collectivités s'appuieront sur des **partenariats** pour répondre aux enjeux de biodiversité (fiche 3). La collectivité participera à des **échanges** au sein d'un réseau pour garantir la pérennité de ses actions à une échelle plus large (fiche 4).





Credit photo : Arnaud Bouissou / Terra

À RETENIR

- Contrairement à la première idée reçue, une compétence technique en biodiversité n'est pas suffisante. Une qualité relationnelle et fédératrice est le critère de réussite pour se saisir de la biodiversité de façon transversale.
- Pour assurer la pérennité des actions en faveur de la biodiversité, il est nécessaire de maintenir des éléments moteurs. Pour cela, le portage de cette politique publique doit être partagé entre les personnes (élus, techniciens, scientifiques et communicants), et entre les différentes politiques publiques.
- Investir dans la préservation de la biodiversité garantit la qualité des services rendus par la nature. Ainsi, le territoire est plus résilient face aux changements climatiques, la gestion des risques naturels, la santé, l'approvisionnement en eau ou encore la sécurité alimentaire.
- Pour garantir la pertinence de certaines actions, il convient d'agir en concertation avec les différents acteurs, publics et privés, sur son territoire et avec les collectivités voisines.
- Toute action en faveur de la biodiversité gérée de manière transversale amène chacun à sortir de son domaine de compétences et à envisager d'autres solutions plus respectueuses, plus durables et de plus en plus ambitieuses avec le temps. Il devient alors plus aisé de travailler ensemble et d'envisager des projets plus complexes.

LES CONSEILS DES COLLECTIVITÉS INTERROGÉES :

“Ne pas mettre la barre trop haute commencer petit.”

“Avancer doucement mais sûrement.”

RÉDACTRICES CEREMA

Aurore CLAVEL - Julie LARCHER - Cécile VO VAN

CONTACT

dttdterce.cerema@cerema.fr

Date : 04/04/22



www.cerema.fr



@CeremaCom



@Cerema

Siège social : 25 avenue François Mitterrand 69674 Bron Cedex